

VILLE DE
RIORGES

N° 4_2

OBJET :

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX
ET DEPLACEMENTS**

**ENGAGEMENT SUR LE
PRINCIPE DU SCHEMA
DIRECTEUR
D'ASSAINISSEMENT**

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **15 NOVEMBRE 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 16 novembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Stéphane JEVAUDAN, *adjoint* ; Nicole AZY, Blandine LATHUILIERE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Elodie PINSARD-BARROCAL

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Stéphane JEVAUDAN Nicole AZY Blandine LATHUILIERE Florence COLOMB	Eric MICHAUD Chantal LACOUR Martine SCHMÜCK Andrée RICCETTI

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**ENGAGEMENT SUR LE PRINCIPE
DU SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT**

Jean-Luc CHERVIN, maire, expose à l'assemblée :

"Roannais Agglomération a élaboré le projet Schéma Directeur Assainissement (SDA).

Ce projet SDA définit des enjeux concernant la gestion des eaux pluviales et de leur impact sur les systèmes d'assainissement : débordement d'eaux usées non traitées dans les milieux aquatiques, dysfonctionnement des ouvrages et non-conformité réglementaire.

Le plan d'actions présenté engage le territoire sur deux types de travaux :

- des travaux d'amélioration, de renforcement, de construction d'ouvrages en ce qui concerne les systèmes d'assainissement : ceux impactant directement les compétences eaux pluviales et assainissement ;
- des travaux de déconnexion et de désimperméabilisation des eaux pluviales : ceux-ci concernent les compétences eaux pluviales et assainissement mais également les voiries et l'ensemble des surfaces imperméabilisées (activités économiques, particuliers, collectivités).

Les objectifs du SDA sont d'atteindre la conformité réglementaire des systèmes d'assainissement et l'atteinte du bon état des cours d'eau, en particulier en période de temps de pluie.

L'analyse technique et économique des scénarios étudiés par le bureau d'études chargé de ce travail a conclu à la nécessaire combinaison d'actions sur les ouvrages de la commune pour mieux collecter et traiter les eaux usées, et sur la réduction des volumes d'eaux pluviales collectés par les réseaux. Cette réduction implique de la part de chaque commune, un engagement à désimperméabiliser et à déracorder les eaux pluviales des réseaux de collecte d'eaux usées.

Le scénario le moins onéreux a été retenu pour les territoires de l'agglomération et ses usagers."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine à l'unanimité l'engagement de la commune de Riorges sur le principe de cette démarche afin de s'inscrire dans la dynamique collective nécessaire sur son territoire, en précisant qu'elle ne peut s'engager avec précision sur le plan d'actions tel qu'il est défini par proposition d'objectifs par commune.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 19 novembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20181115-4_2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2018

Affichage : 16/11/2018